

Foire aux questions

Bienvenue dans cette section dédiée à l'orientation, aux choix de cours et à l'information scolaire et professionnelle. L'orientation scolaire et professionnelle de son enfant comporte de multiples défis. Afin d'y faire face en étant le mieux outillé possible, nous vous proposons de consulter cette foire aux questions. Notez bien que l'information que vous y retrouverez n'a pas la prétention d'être exhaustive; elle se veut plutôt un guide d'accompagnement. Nous souhaitons que vous y trouviez des réponses ainsi que des pistes de réflexion vous aidant à bien accompagner votre enfant dans cette période charnière, riche en découvertes et en apprentissages de toutes sortes.

L'équipe du service d'orientation de l'École secondaire les Etchemins

Diplôme d'études secondaires

Quels sont les critères d'obtention du diplôme d'études secondaires ? Pour obtenir le DES, l'élève doit avoir cumulé au moins **54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire**. Parmi ces unités, il doit y avoir **au moins 20 unités de la 5^e secondaire et les unités suivantes :**

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire * ;
- 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire (programme ministériel de base ou enrichi) ;
- 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire ;
- 4 unités d'histoire du Québec et du Canada ;
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire (un des quatre programmes de base ministériels) ;
- 2 unités d'éthique et de culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire ;
- 4 unités de mathématique Culture, société et technique (CST) ou 6 unités de mathématique Sciences naturelles (SN) de 4^e secondaire

**Depuis juin 2003, pour qu'un ou une élève soit en réussite en français, il ou elle doit obtenir un résultat d'au moins 50 % pour chacun des volets ainsi qu'un sommaire d'au moins 60 % dans cette matière.*

Qu'est-ce que signifie la notion d'unité ? Il faut se référer au code-matière afin de bien comprendre la notion d'unité. Ainsi, le dernier chiffre du code-matière indique le nombre d'unités rattachés à ce cours. Par exemple, le cours de français 5^e sec. 132 506 compte pour six unités.

Bulletin vs relevé des apprentissages ? Le bulletin est émis par l'école alors que le relevé des apprentissages est émis par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) à partir de la 4^e sec. C'est le relevé des apprentissages qui confirme la réussite d'un cours ou non, puisque ce dernier tient compte des examens ministériels, contrairement au bulletin émis par l'école.

Comment savoir si un cours est réussi ou non ? Le résultat au sommaire d'un cours doit être de 60 % et plus et les unités doivent être accordées (particularité pour le français de 5^e sec.).

Lien « comprendre mon relevé des apprentissages »

Choix de cours à l'ESLE

À quel moment la période des choix de cours se déroule-t-elle?

Au printemps, les élèves reçoivent toute l'information en lien avec les choix de cours et effectuent ensuite leurs choix avec leurs parents. **Un choix de cours doit être réfléchi**; assurez-vous que votre enfant prenne des décisions éclairées.

Que doit-on considérer lors du choix de cours ? Les intérêts de votre enfant sont bien sûr à considérer de même que ses aptitudes et ses aspirations professionnelles. Un choix réfléchi et assumé a davantage de chances de motiver votre enfant à l'école et donc de favoriser sa réussite. Aime-t-il les sciences ou au contraire, a-t-il des intérêts artistiques très forts?

Qu'est-ce qui détermine le choix des options en 3^e sec.? L'intérêt de votre enfant devrait déterminer son choix d'option. C'est la dernière année où les mathématiques et les sciences sont les mêmes pour tous. La 3^e année du secondaire est souvent perçue comme une année charnière pour votre adolescent, et ce, à plusieurs niveaux, d'où l'importance d'être heureux à l'école, avec une option qui lui ressemble.

Qu'est-ce qui détermine le choix des options en 4^e sec.? Le plus souvent (et dans la mesure où votre enfant est en réussite dans tous ses cours), le choix du parcours de science détermine l'option. Si votre enfant choisit les sciences régulières à quatre périodes (ST), une option à quatre périodes peut être compatible. Si votre enfant choisit les sciences régulières à six périodes (ATS), une option à deux périodes est compatible. Si votre enfant choisit les sciences enrichies à huit périodes (ST-STE) ou (ATS-SE), ce parcours enrichi devient son option.

Qu'est-ce qui détermine le choix des options en 5^e sec.? Dans la mesure où votre enfant est en réussite dans tous ses cours, deux options s'offrent à lui en 5^e sec. Chimie et physique sont des options. Un échec en histoire ou en science de 4^e sec. a comme impact de retirer une ou deux options de l'horaire de votre enfant en 5^e sec. afin de replacer ces cours à son horaire et ainsi lui permettre l'obtention de son DES.

Les mathématiques et les sciences enrichies ouvrent-elles vraiment toutes les portes ? C'est vrai dans la mesure où votre enfant aime les sciences et les mathématiques enrichies et les réussit bien. Autrement, une sous-performance peut au contraire lui fermer certaines portes (par exemple, un programme contingenté au cégep mais qui ne nécessite pas de mathématiques et de sciences enrichies).

Pourquoi votre enfant doit-il faire plusieurs choix ? Tout simplement parce que l'école peut devoir modifier les choix de cours selon les besoins de l'organisation scolaire ou encore, certaines options peuvent être fermées par manque d'inscriptions.

Mon enfant peut-il modifier son choix de cours ? Les choix de cours sont définitifs. Il faut bien comprendre que l'organisation scolaire est établie en fonction des demandes des élèves et des résultats scolaires. Il est donc essentiel que votre enfant effectue ses choix avec le plus grand sérieux.

Demande d'admission au collégial et en formation professionnelle

Comment faire une demande au cégep ?

Cégeps publics francophones

Les cégeps publics francophones de la province de Québec mandatent les services régionaux d'admission afin de gérer les demandes d'admission au collégial. Il y a trois services.

SRAM, cégeps région de Montréal (incluant les cégeps anglophones) www.sram.qc.ca

SRASL cégeps région du Saguenay-Lac-St-Jean www.srasl.qc.ca

SRACQ région de Québec, incluant rive sud jusqu'en Gaspésie et rive nord jusqu'à Sept-Îles www.sracq.qc.ca

L'élève peut faire une demande par service régional par tour (un cégep, un programme)

Les dates limites approximatives des demandes et de réponses

1er mars autour du 5 avril

1^{er} mai autour du 15 mai

1^{er} juin autour du 15 juin

Après cela, tour des retardataires

Demande se fait par Internet via les sites des services régionaux, le paiement inclut les demandes pour tous les tours. Les réponses sont accessibles dans le dossier personnel de l'élève, importance d'effectuer le choix de cours et de payer dans les délais, cela confirme l'inscription.

Demandes cégeps privés et Cégep St-Lawrence

Les cégeps privés et le Cégep St-Lawrence gèrent leurs admissions. La demande d'admission s'effectue via leurs sites Internet respectifs.

On peut faire plusieurs demandes simultanées dans les collèges privés ex. Mérici, CNDF, Bart et St-Lawrence, tout en faisant une demande dans un service régional pour un cégep public.

Comment faire une demande au DEP ?

Les demandes s'effectuent en ligne sur le site du SRAFP www.srafp.qc.ca pour l'ensemble des programmes. La date limite de demande pour le premier tour est le 1^{er} mars (sauf exception). Une seule demande par région administrative, les régions 03-12 sont regroupées donc une demande pour les 2 régions sauf pour les programmes d'exception*. Les frais de demande d'admission et les modalités pour les acquitter varient d'un centre de services scolaire à l'autre. Les réponses sont déposées dans le dossier personnel de l'élève sur le site du SRAFP.

- Voir le site du SRAFP

Quels sont les programmes contingentés*?

Voir les sites du SRACQ, SRAM et du SRASL pour connaître la liste des programmes contingentés reliés à ces services.

Certains programmes de DEP sont aussi contingentés :

Par exemple : intervention en sécurité incendie, conduite de grues, conduite d'engins de chantiers, montage de lignes électriques.

Comment le dossier de demande d'admission est-il analysé au SRACQ ?

Cliquez sur le lien suivant pour accéder à l'information :

<https://www.sracq.qc.ca/admission/admission-classement-candidat.aspx>

Pendant ses études secondaires, mon enfant a pu bénéficier de mesures d'adaptation. Va-t-il avoir droit à ces mesures au collégial ?

Dans le cas où votre enfant a un diagnostic officiel, il pourra bénéficier des services adaptés pendant ses études collégiales. Il est de la responsabilité de votre enfant de faire parvenir aux services adaptés de son cégep son plan d'intervention et ce, dès qu'il reçoit une offre d'admission.

Comment puis-je compléter les cours manquants pour l'obtention de mon diplôme d'études secondaires ou encore compléter des préalables nécessaires pour la suite de mes études ?

Le service accès formation professionnelle ou collégiale permet de compléter des matières de niveau secondaire avec un enseignement magistral organisé par sessions. L'élève peut y compléter jusqu'à deux cours simultanément. Les cours débutent en août et se terminent en janvier. La deuxième session débute fin janvier et se termine en juin. Les cours s'offrent au Centre Multiservice des Navigateurs.

L'éducation des adultes permet de compléter des matières de niveau secondaire avec un enseignement individualisé. On peut y compléter jusqu'à deux matières simultanément. Les cours s'offrent au Centre d'éducation des adultes des Navigateurs.

Rôle du parent (source www.choixavenir.ca/parents/)

Comment puis-je bien accompagner mon enfant dans ses choix?

Le soutien du parent est essentiel à la réussite de votre enfant. En s'intéressant à lui, en démontrant de l'intérêt et surtout, en ne mettant pas de pression, vous contribuez à ce que votre enfant fasse des choix adaptés à sa personnalité et à ses intérêts.

- Susciter l'introspection et la prise de conscience des qualités et points faibles, des habiletés, des intérêts, de ce qui est important pour notre enfant. Permettre de dresser un portrait juste et fidèle de notre jeune.
- Porter une attention particulière aux idées de projets professionnels que le jeune élabore. Identifier et questionner le désir sous-jacent à ce choix professionnel et non pas se centrer uniquement sur le contenu du métier.
- S'assurer de posséder les points de repères essentiels en information scolaire.
- Évaluer pour soi les enjeux que constitue le choix de carrière pour mon enfant. Ces enjeux peuvent être reliés au vécu scolaire personnel du parent, aux attentes et exigences que l'on place ou non sur notre enfant. Ces attentes et exigences sont-elles énoncées clairement ou sont-elles ambiguës et sous-entendues ?
- Aider le jeune à passer à l'action, faciliter son implication dans son processus de choix. Ne pas faire les choses à sa place mais le responsabiliser face à son avenir et son cheminement professionnel et personnel. **Ne pas oublier qu'il est de votre responsabilité de motiver l'absence de votre enfant s'il s'absente en raison d'une activité d'exploration comme étudiant d'un jour ou stagiaire d'un jour.**
- Être disponible, ouvert, tolérant et patient face à l'ambivalence, les changements, l'indécision qui font partie de la démarche d'orientation.

Source : Claude Grenier Le Bulletin orientation.ca

Mon adolescent de 17 ans ignore ce qu'il veut faire plus tard.

Est-ce normal ? Tout à fait ! Vous-même, à cet âge, ne saviez probablement pas encore ce que vous désiriez faire plus tard. Le processus d'orientation est évolutif et à mesure que votre enfant grandit, vit des expériences et apprend à mieux se connaître, il précise peu à peu ses intérêts vocationnels.

Mon adolescent change continuellement d'idée. Que puis-je faire afin qu'il se décide une fois pour toute ?

La multitude de possibilités peut faire en sorte qu'il devient difficile, pour certains jeunes, de s'en tenir à leur choix. La tolérance à l'incertitude et à l'indécision s'impose donc. Il est normal de réajuster son choix de carrière, particulièrement à l'âge de votre enfant. De plus, s'il devait réajuster son choix, le système scolaire est en mesure de bien l'accompagner. Ce n'est ni catastrophique, ni un échec.

C'est un choix important, qui le suivra toute sa vie ! Le fait de croire que l'on choisit pour la vie est une source de grande anxiété et est généralement faux ! Il y aura toujours des choix à faire et ce, tout au long de la vie scolaire et professionnelle. Les expériences variées sont riches et le plus souvent, stimulantes.

Je suis en désaccord avec le choix de mon enfant. Comment puis-je lui faire entendre raison ? Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec le choix de votre enfant mais il est important de se rappeler que c'est son choix et non le vôtre. Même si, parfois, certains choix vous semblent irréalistes ou farfelus, ils sont peut-être des éléments motivationnels qui aident votre enfant à avancer et à progresser vers l'atteinte de ses objectifs. Tenter de comprendre les motivations de votre jeune et encouragez-le à valider concrètement son choix de carrière comme étudiant ou stagiaire d'un jour par exemple.

À quoi peut s'attendre mon enfant d'une rencontre avec la conseillère d'orientation ? Est-ce que la conseillère d'orientation peut indiquer précisément les choix à faire ?

Le service d'orientation intervient pour aider l'élève à identifier un projet scolaire et professionnel et ainsi donner un sens à ses études. La conseillère d'orientation aidera aussi votre enfant à identifier les défis à relever selon ses choix. Elle accompagne votre enfant mais en aucun temps, ne peut prédire son avenir ou décider à sa place !

Je veux que mon enfant rencontre la conseillère d'orientation pour « passer un test » ! Est-ce possible ? L'utilisation d'outils psychométriques peut s'avérer judicieuse dans le cadre d'un processus d'orientation. Cependant, au même titre qu'une prise de sang n'est pas toujours appropriée lors d'une consultation médicale, la passation d'un test psychométrique n'est pas non plus toujours indiquée dans le cadre d'un processus d'orientation. La conseillère d'orientation évaluera la pertinence de recourir ou non aux outils psychométriques. Tous les élèves de l'école bénéficient des services (voir le libellé dans l'agenda des élèves dans les services complémentaires).

Quelques références

www.choixavenir.ca/parents/

www.toutpoureussir.com

www.sracq.qc.ca

www.sram.qc.ca

www.inforoutefpt.org

www.reperes.qc.ca

www.pygma.ca